

# LE JOURNAL 21-2

DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)  
DU PAYS DE LANGRES

## ÉDITO

Porter un Projet de territoire, c'est aussi le partager, le défendre collectivement pour permettre sa réalisation. C'est à quoi nous croyons avec mes homologues Jacky MAUGRAS, Président de la Communauté de communes du Grand Langres et Laurent AUBERTOT, Président de la Communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais, ainsi qu'avec Anne CARDINAL, Maire de Langres. C'est le sens de la visite de la Préfète du Grand Est, Josiane CHEVALIER, et le Préfet de Haute-Marne, Joseph ZIMET, à Langres, et de la rencontre avec le Président du Conseil départemental de Haute-Marne, Nicolas LACROIX.

**Eric DARBOT**

*Président du PETR  
du Pays de Langres*



Rendez-vous avec la Préfète du Grand Est, Josiane CHEVALIER et le Préfet de Haute-Marne, Joseph ZIMET



Rendez-vous avec le Président du Conseil départemental de Haute-Marne, Nicolas LACROIX

**ADOPTONS LES GESTES BARRIÈRES,**  
pour se protéger et protéger les autres  
de la maladie du coronavirus.

### LES ÉLUS LOCAUX SOUTIENNENT LES ACTEURS LOCAUX

Achetons local. Soyons solidaires de nos forces vives. Dépensons notre argent directement auprès de nos commerçants de proximité, artisans et agriculteurs du pays de Langres.

### ACTEURS ÉCONOMIQUES, VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

Nos agents sont là pour vous accompagner,  
ils peuvent vous aider à trouver des solutions.

**Vous n'êtes pas seuls !**

#### ALIMENTATION :

Vanessa Chanca  
07 86 57 56 70  
chanca@pays-langres.fr

#### COMMERCE :

Bénédicte Batier  
06 31 92 75 42  
Benedicte.Batier@  
Langres.fr

#### ENTREPRISES :

Jean-François Polette -  
06 08 06 57 34  
polette@pays-langres.fr

#### ASSOCIATIONS :

Aline Raillard  
06 38 76 83 14  
raillard@pays-langres.fr

Noémie Dongois  
06 07 36 30 98  
dongois@pays-langres.fr



# OSONS LE PAYS DE LANGRES !

Le Comité syndical a débattu de sa feuille de route pour les trois ans à venir lors des séances du 26 janvier et 23 février 2021. Sa volonté est de conduire les projets qui répondent aux six objectifs généraux du Projet de territoire 2014-2024 avec un axe central : **Tirer parti du positionnement interrégional et Créer une coopération Langres-Dijon.**



## 1 RENFORCER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le PETR du Pays de Langres s'engage à mener les opérations du schéma de développement touristique 2014-2024.

### 1.1 Interprétation et animation du patrimoine

- > Poursuite du déploiement du Plan d'Interprétation du Patrimoine



Identité graphique de territoire

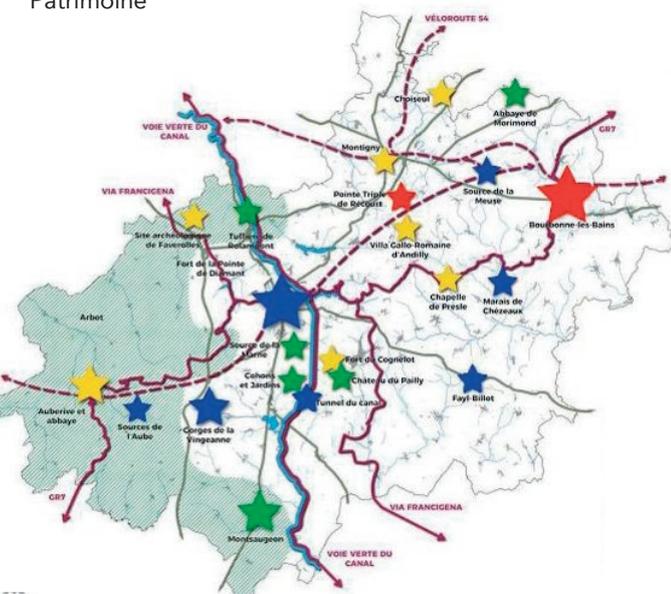
- > Mise en tourisme des sites : Création de la Cité de la vannerie à Fayl-Billot et Aménagement du site de la source de l'Aube



Cité de la vannerie



- > Animation du label Pays d'Art et d'Histoire en copilotage avec la Ville de Langres



★ Sites interprétés

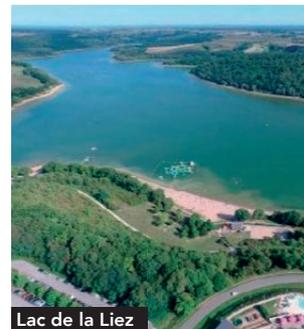
★ En cours

★ Sites programmés

### 1.2 Loisirs de plein air

- > Lacs :

- Poursuite de l'amélioration des sites touristiques avec en objectif central :
  - Pour Charmes : finalisation du cheminement du tour de lac de Charmes
  - Pour la Vingeanne : la Résidence de Tourisme de la Vingeanne : réflexion après rénovation



Lac de la Liez

- Pour la Liez : extension du kiosque de la plage
- Pour la Juchère : réaménagement du plan d'eau de baignade

- Réflexion sur la qualité de l'eau des baignades

- > Réflexion pour un meilleur entretien des chemins de randonnées
- > Réflexion sur les mobilités douces touristiques



Mobilité touristique

3 Km

# OSONS LE PAYS DE LANGRES !

## 1.3 Valorisation destination « Langres et son pays »

- > Déploiement de supports numériques d'interprétation du patrimoine avec les Offices de tourisme de Bourbonne Les Bains et de Langres
- > Déploiement d'une carte touristique, d'ID Vizit par l'Office de tourisme du Pays de Langres
- > Réflexion sur la rénovation des Offices de tourisme



## 2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



### 2.1 Animation de la cellule économique du territoire au service des Communautés de communes

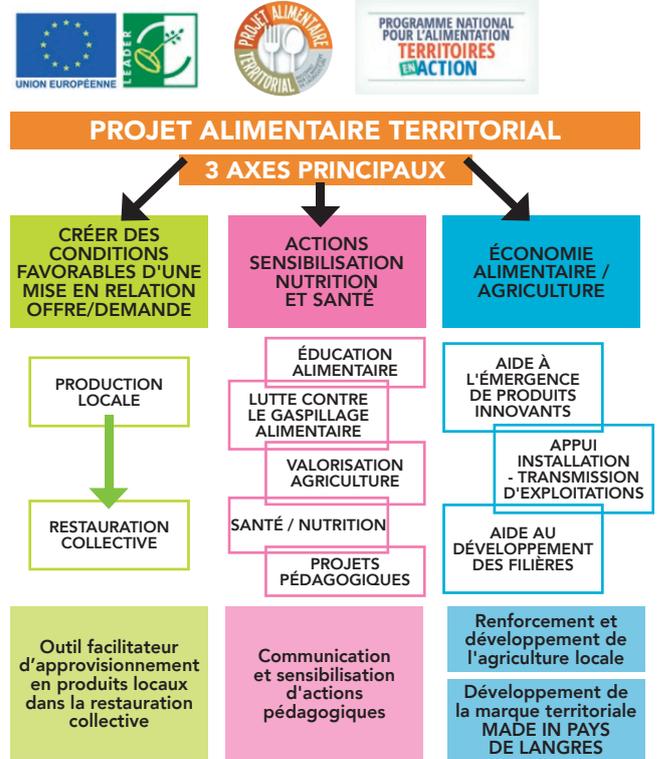
- > Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises
- > Animation de la Plateforme RH des entreprises en collaboration avec le réseau d'entreprises, Actisud 52
- > Prospection d'entreprises grâce aux partenariats menés avec la CCI de Haute-Marne et l'Agence Business Sud Champagne

### 2.2 Travail d'émergence de projets en prenant appui sur les ressources locales et ainsi créer des conditions d'accueil favorables à de nouvelles activités

- > Réflexion sur les tiers lieux, un projet dans le champ des musiques actuelles, le champ du démantèlement-recyclage
- > Animation du dispositif Territoire d'industrie
- > Accompagnement du développement de la marque Made in Pays de Langres



## 2.3 Déploiement du Projet Alimentaire Territorial

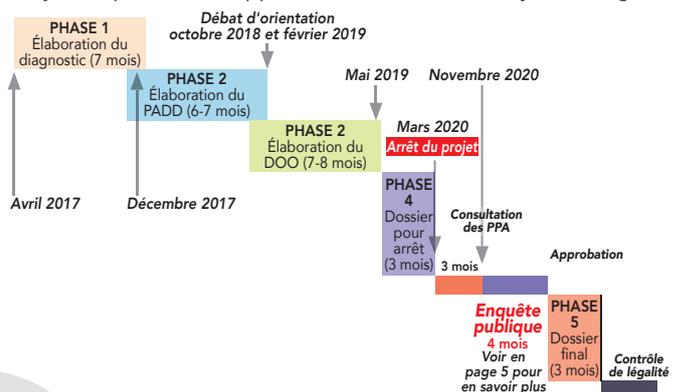


## 3 TRAVAILLER À UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT

Le SCoT du Pays de Langres fixe les règles communes pour la maîtrise de l'urbanisation sur le territoire, avec ces orientations :

- Réunir les conditions d'accueil d'aujourd'hui et de demain
- Faciliter le développement économique du territoire
- Protéger et valoriser les paysages et les patrimoines
- Valoriser les ressources et richesses environnementales
- Affirmer un positionnement interrégional

Objectif : parvenir à l'approbation du SCoT du Pays de Langres



# OSONS LE PAYS DE LANGRES !

## 4 MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES SERVICES À LA POPULATION

### 4.1 Santé

- > Favoriser l'accueil d'étudiants-stagiaires en santé
- > Accompagner les professionnels de santé dans leur projet pour dynamiser la démographie médicale
- > Attirer de nouveaux acteurs de la santé (médecins, paramédicaux,...) en valorisant les atouts du territoire



### 4.2 Mobilité

- > Poursuite du travail d'accompagnement des Communautés de communes dans la définition du Projet territorial de mobilité



### 4.3 Coordination du réseau des animatrices des espaces France Services



## 5 DÉVELOPPER ET DYNAMISER LE TISSU ASSOCIATIF

### 5.1 Réflexion sur la question du soutien aux associations

### 5.2 Organisation de la Fête des associations du Pays de Langres

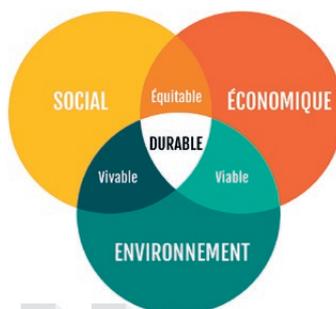
## 6 ACCOMPAGNER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



### 6.1 Développement d'une offre de services pour favoriser la rénovation de l'habitat

### 6.2 Accompagnement à la prise en compte de la dimension environnementale dans les projets locaux

### 6.3 Élaboration d'une Charte des pratiques éco-responsables au sein du PETR du Pays de Langres



## Portage du programme européen LEADER

### INNOVONS EN PAYS DE LANGRES



#### 4 axes de développement :

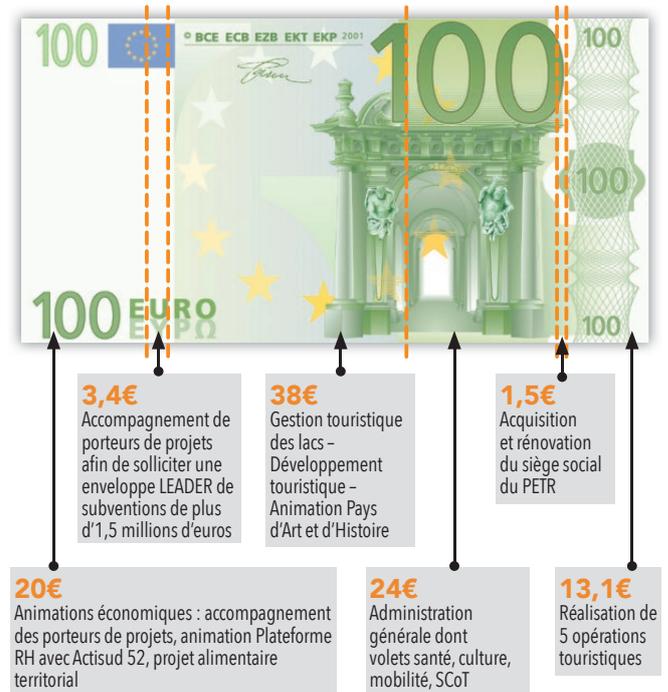
- Soutenir le développement et la structuration d'une offre touristique identitaire, innovante et de qualité
- Dynamiser le potentiel endogène local par une approche partenariale et ascendante
- Poursuivre et renforcer le déploiement des services pour une offre performante et adaptée aux besoins
- Enrichir et mutualiser les expériences et savoir-faire par la coopération

## À quoi va servir la cotisation des Communautés de communes sur l'année 2021 ?

Le PETR du Pays de Langres mènera à bien sa feuille de route d'un montant de 6,4 millions d'euros sur trois ans, grâce à l'apport d'1,6 millions d'euros des Communautés de communes qui permettra de lever les subventions à différents niveaux : Département, Région, Etat, Europe.

Pour 2021, la cotisation a été fixée à **13,47€ par habitant**. Ces cotisations permettent ensuite de construire un budget annuel à hauteur de **7,5 millions d'euros**.

Sur 100 euros, la répartition est la suivante :





# ENQUÊTE PUBLIQUE DU SCOT DU PAYS DE LANGRES

## L'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres se déroulera du 3 mai 2021 à 9h00 heures au 4 juin 2021 à 17h00 heures inclus.

Elle permet à tout à chacun, habitants et élus du territoire, de formuler un avis sur ce projet de SCoT. Pour cela, le dossier d'enquête sera accessible dans quatre lieux d'enquête (encart ci-dessous). Il sera aussi consultable sur <http://www.pays-Langres.fr/scot/> et sur <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52026.html>

### LIEUX D'ENQUÊTE

#### PETR DU PAYS DE LANGRES

200 rue du Caporal Albert Arty  
52200 LANGRES

Les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00, le mercredi  
de 10h00 à 12h00.

Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBERIVE VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS

17 chemin des brosses, Prauthoy  
52190 LE MONTSAUGEONNAIS

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00.

Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai et  
le vendredi 14 mai.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR-FAIRE

16 rue de la Libération  
52 600 CHALINDREY

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30.

Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai,  
le vendredi 14 mai et le lundi 24 mai.

#### VILLE DE LANGRES :

Place de l'hôtel de ville  
52200 LANGRES

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00. Les locaux seront  
fermés le jeudi 13 mai, le vendredi 14 mai  
et le lundi 24 mai.

### A la lecture des documents, le public peut émettre un avis de différentes façons.

**De façon directe**, les cinq membres de la commission d'enquête  
recevront le public dans les sites suivants :

- > **Salle de Justice de Paix de BOURBONNE LES BAINS** - lundi 3 mai de 14h00 à 17h00, mercredi 19 mai de 14h00 à 17h00, samedi 29 mai de 9h00 à 12h00, vendredi 4 juin de 9h00 à 12h00
- > **Centre-socio culturel de CHALINDREY** - lundi 10 mai de 14h00 à 17h00, jeudi 20 mai de 9h00 à 12h00
- > **Mairie de FAYL-BILLOT** - mercredi 5 mai de 9h00 à 12h00, jeudi 20 mai de 14h00 à 17h00, mardi 1<sup>er</sup> juin de 9h00 à 12h00
- > **Maison des Services de LANGRES** - lundi 3 mai de 9h00 à 12h00, mardi 11 mai de 14h00 à 17h00, samedi 22 mai de 9h00 à 12h00, vendredi 4 juin de 14h00 à 17h00
- > **Mairie de PRAUTHOY** - samedi 15 mai de 9h00 à 12h00, mardi 18 mai de 9h00 à 12h00, mercredi 2 juin de 14h00 à 17h00
- > **Mairie de ROLAMPONT** - jeudi 6 mai de 14h00 à 17h00, samedi 22 mai de 9h00 à 12h00
- > **Salle des fêtes MONTIGNY-LE-ROI** - mardi 11 mai de 14h00 à 17h00, samedi 22 mai de 9h00 à 12h00
- > **Salle des fêtes de VARENNES SUR AMANCE** - jeudi 6 mai de 9h00 à 12h00, mercredi 26 mai de 14h00 à 17h00

**De façon dématérialisée** : Sur le registre dématérialisé à l'adresse  
suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52026.html>

**Par courrier postal** à l'attention de M. le Président de la commission  
d'enquête au PETR du Pays de Langres (200 rue du Caporal Albert  
Arty 52200 LANGRES)

A compter de la clôture de l'enquête, dans un délai de 30 jours, la  
commission d'enquête transmettra le dossier d'enquête, accompagné  
des registres et pièces annexées, ainsi que son rapport dans lequel  
figurent ses conclusions motivées. Le PETR du Pays de Langres pourra  
se prononcer par la suite sur l'approbation du projet de SCOT du  
pays de Langres, éventuellement modifié pour tenir compte des  
observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Publication : Avril 2021

Responsable de la publication : Eric Darbot, Président

Rédaction : Sophie Sidibé, Directrice

Photos - illustrations tous droits réservés

Graphisme : IPPAC

petr@pays-langres.fr



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES

215 av. du 21<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie 52200 LANGRES • 03 25 84 10 00 • [www.pays-langres.fr](http://www.pays-langres.fr)